

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Keck-PUR 712
- **Code du produit** 712
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 KECK-CHIMIE
 Zone-Industrielle B.P.6
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 Département sécurité du produit
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

A des effets narcotisants.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 1)

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **2.3 Autres dangers**








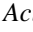

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX 02-2119752542-40-XXXX	acétone  Xi R36;  F R11 R66-67 <hr style="border-top: 1px dashed black;"/>  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
	polyuréthane principalement linéaire	10- <25%
EINECS: 280-060-4 Reg.nr.: 05-2114518065-56-XXXX	mélange de sébaçate de méthyl(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) et sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)  Xi R43;  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Sens. 1, H317	< 0,1%

· **Description :**

Colle.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Résins polyuréthanes dans solvants organiques

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX 02-2119752542-40-XXXX	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
--	---	-----------

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Ammener les sujets à l'air frais

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir

Ne pas laisser les sujets sans surveillance

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· après ingestion :

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir!

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Never give anything by mouth to an unconscious person.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges

Perte de connaissance

Etat maladif

Migraine

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

· Indications destinées au médecin : traitement symptomatique

· Risques En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Sous-produits de combustion incomplète.

Oxyde d'azote (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mettre les personnes en sécurité.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Assurer une aération suffisante.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit **Keck-PUR 712**

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser*
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
- Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés*
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil*
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
- Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.*
- Eviter le dégagement d'aérosols.*
- Utiliser des appareils résistant aux solvants*
- Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail*
- N'employer que dans des secteurs bien aérés*
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau*
- Tenir éloignées les sources d'incendie*
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols*
- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
- Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)*

· Préventions des incendies et des explosions:

- Prendre des mesures contre une charge électrostatique.*
- Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle*
- N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions*
- Porter des chaussures à semelles conductrices*
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif*
- Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours*
- Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé*
- Tenir à l'abri de la chaleur.*
- Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.*

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Prévoir une cuve au sol sans écoulement*
- Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol*
- Stocker dans un endroit frais.*
- Ne conserver que dans le fût métallique d'origine*
- Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants*
- Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial*
- Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)*

· Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage :

- Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- Stocker à sec*
- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré*
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil*
- Le produit est hygroscopique*
- Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement*

· Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

· Classe de stockage : 3A (flammable liquids)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit **Keck-PUR 712**

(suite de la page 5)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-64-1 acétone (50-100%)

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	1210 mg/m ³ , 500 ppm

· **DNEL**

67-64-1 acétone

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	62 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	62 mg/kg bw/day (consommateur) 186 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	2420 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	200 mg/m ³ (consommateur) 1210 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	2420 mg/m ³ (ouvrier)

· **PNEC**

67-64-1 acétone

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	0,112-29,5mg/kg (sol (matière sèche)) 19,5-100 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 1,06mg/l (eau de mer) 3,04mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 30,4mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 10,6mg/ (eau douce) 21mg/l (libération intermittente)
--	--

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 6)

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Caoutchouc nitrile

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : Visqueux

Couleur : blanchâtre

· **Odeur :** genre acétone

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 55 °C

· **Point d'éclair :** -19 °C

· **Température d'inflammation :** 340 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Non déterminé.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion :**

inférieure : 2,0 Vol %

supérieure : 14,3 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 247 hPa

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 7)

· Densité à 20 °C:	0,82 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement soluble non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	400 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	88,0 %
eau :	0,0 %
Teneur en substances solides :	11,2 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
Réaction aux amines
Réactions spontanées aux métaux alcalins
Réactions au contact des agents de réduction
Formation possible de peroxyde
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
peroxyde d'hydrogene
alcalis
lessives alcalines
amines
métaux alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

67-64-1 acétone

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	5800 mg/kg (rattus) (OECD 401)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	> 15800 mg/kg (rattus) 20000 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	76 mg/l (rattus)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 8)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant
Vapeurs étourdissantes.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Irrite la peau et les muqueuses.
Peut irriter les voies respiratoires.
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

·	
67-64-1 acétone	
AMES-Test	- négative (souris) (OECD 471 in vitro; OECD 476 in vivo)
Chromosome Aberration Test	negativ (.) (in vitro)
Mikrokerntest (Micronucleustest)	negativ (.)
· cancérogénicité	
67-64-1 acétone	
Carcinogenicity - skin	f (1y) negativ (souris)
· Toxicité pour le développement	
67-64-1 acétone	
Entwicklungstoxizität (Teratogenität)	negativ (species not specified)

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

67-64-1 acétone	
EC ₅₀ -Daphnientoxizität	(48h) 12600 mg/l (Daphnia magna) (48h) 8800 mg/l (Daphnia pulex)
EC ₅₀ -Algentoxizität	(96h) 7500 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (96h) 7500 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC ₅₀ -Bakterientoxizität (Atmungshemmung)	(8d) 530 mg/l (Microcystis aeruginosa)
EC ₅ (Protozoen)	(72h) 28 mg/l (Entosiphon sulcatum)
Fischttoxizität	(96h) 8300 mg/l (bluegill (Lepomis macrochirus))
LC ₅₀ -Fischttoxizität	(96h) 7500 mg/l (Leuciscus idus) (96h) 5540 mg/l (truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss))
LC ₅₀ -Algentoxizität	> 530 mg/l (species not specified)
LC ₅₀ -Daphnientoxizität	(24h) 2100 mg/l (Artemia salina) (48 h) 12600 mg/l (Daphnia magna)
No Observed Effect Concentration (aquatic)	(96h) 430 mg/l (algues) (28d) 2212 mg/l (Daphnia magna) (16h) 1700 mg/l (Pseudomonas putida)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 9)

	(48 h) 4740 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
67-64-1 acétone	
DOC-Abnahme	> 70 % (.)
· Degré d'élimination :	
67-64-1 acétone	
biologische Abbaubarkeit	(20 d) 84% (.) (28d) 91% (species not specified) (OECD 301 B)
· Comportement dans des compartiments de l'environnement :	
· Composant : The product is insoluble and floats on water.	
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.4 Mobilité dans le sol Very high potential for mobility in soil. Peu soluble, flotte.	
· Effets écotoxiques :	
· Remarque :	
67-64-1 acétone	
theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB)	2,21 g O ₂ /g (.)
· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :	
67-64-1 acétone	
Bakterientoxität	(30min.) 1000 mg/l (boue activée) (EC12)
· Autres indications écologiques :	
· Valeur DCO :	
67-64-1 acétone	
chemischer O ₂ -Bedarf (CSB)(Chemical Oxygen demand	2,1 g O ₂ /g (.)
· Valeur DBO5 :	
67-64-1 acétone	
biolog.O ₂ -Bedarf (BSB)(Biochemical Oxygen demand)	1,8 g O ₂ /g (.)
· Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE : contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)	
· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant Une pénétration dans l'environnement est à éviter. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.	
· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Aucune disposition sur les eaux usées.
- Code déchet :**
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
55 905
- Emballages non nettoyés :**
- Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014



Révision: 12.05.2014

Nom du produit **Keck-PUR 712**

(suite de la page 10)

TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1133
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	1133 ADHÉSIFS ADHESIVES
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Flammable liquids. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS :	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 2 (D/E)
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1133, ADHÉSIFS, mélange, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 11)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

· **Phrases R :**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Prescriptions nationales :**· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	50-100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

TRGS 800 "Fire protection measures"

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2014

Révision: 12.05.2014

Nom du produit Keck-PUR 712

(suite de la page 12)

((*) long-term exposure, local effects
 (**) long-term exposure, systemic effects
 (***) acute exposure, local effects
 (****) acute exposure, systemic effects
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 ISO: International Organization for Standardization
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 bw: bodyweight
 Langz., Langzeit: chronic exposure,
 akut: acute (exposure)
 lokal: local effects
 system., systemisch: systemic effects
 PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
 LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
 LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
 LD₀: lethal concentration for 0 percent
 LD₀: lethal dose for 0 percent
 nb / n.b. : not determined
 gamete mutagenit. : gamete/germ cell mutagenicity
 carcinogen. : carcinogenicity
 theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
 biolog. O₂-Bedarf: biological oxygen demand
 chem. O₂-Bedarf: chemical oxygen demand
 AOX: adsorbable organically bound halogens
 TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
 Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
 inh., inhal., inhalativ : inhalative
 n.a.: non applicable
 (derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
 Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
 n.v.: not available
 Susp.: suspension
 H: le produit est résorbant par la peau
 Algentoxizität: toxicity for algae
 Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
 Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
 Fischttoxizität: toxicity for fishes
 biologische Abbaubarkeit: biodegradation
 DOC: dissolved organic carbon
 Halbwertszeit: half-life
 DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization
 EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)
 OECD: OCDE Ligne directrice
 dry weight, dry matter = matière sèche
 pos: positif
 neg: négatif
 inhal. : par inhalation
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 · . Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
 · * **Données modifiées par rapport à la version précédente**